Image not found or type unknown

Confidentialité de mon adresse physique

Par **Résiste**, le **19/07/2018** à **17:11**

Bonjour Maître,
Divorcée, 2 enfants majeurs, je dois encore procéder à la liquidation du patrimoine. J'ai subit 25 ans de violences conjugales avec, aujourd'hui, de graves séquelles puisque maintenant je suis handicapée. La justice n'a strictement rien mis en place pour ma protection et les dommages occasionnés et n'a pas condamné mon ex- mari, malgré de nombreuses opérations chirurgicales réparatrices que j'ai payées seule. Je n'ai perçu aucun dommages et intérêts. Il me menace de mort depuis plusieurs années, par manigances qui ne me permettent pas de prouver quoique ce soit, toujours en totale impunité. Il travaille dans la sécurité et sous couvert de sa société, il s'allie de policiers et gendarmes pour obtenir mes coordonnés (tél en liste rouge ...) . J'ai besoin de me reconstruire et je vais ré déménager puisqu'il a connait mon adresse actuelle. Je veux garder ma future adresse secrète mais je serai en procédure notariale pour la liquidation du patrimoine. Légalement, puis-je garder confidentielle celle-ci, pour ma sécurité ? Même dans le cadre d'une procédure judiciaire s'il conteste la liquidation du patrimoine ? Et vis à vis des agences immobilières qui seront chargées de la vente du bien en indivis ? La justice ayant bafoué mes droits et ne m'ayant aucunement protégée, je refuse de leur divulguer ma prochaine adresse, de peur qu'il me retrouve et me tue. Je vous remercie, par avance, de votre réponse. Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés